

# Réunion du Conseil Municipal

## Du 15 avril 2025 à 20 heures 30

Le 15 avril 2025 à 20 h 30, l'assemblée régulièrement convoqué le 10 avril 2025, s'est réuni sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire,

Sont présents : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, Serge DUMAZEL, Claude PORTAL, Mickaël COMBES, Pierre-Baptiste FABRE, Olivier GUILBOT, Laurent SALSON, Cécile MONTEIL

Est absent : Gaëtan CHASSANY

Secrétaire de séance : Adeline CHASSANY

### Ordre du jour

- Comptes financiers uniques 2024 : examen et vote
- Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2024
- Vote des subventions - exercice 2025
- Vote des taux de contributions directes - exercice 2025
- Budgets primitifs 2025 : examen et vote
- Protection sociale des agents - risque santé
- Questions diverses

#### ➤ Approbation du compte rendu de la dernière séance.

*Les élus valident le compte rendu de la réunion du 13 mars 2025.*

*(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)*

#### ➤ Comptes financiers uniques 2024 : examen et vote

- Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	46 062.13	40 955.11
	Section d'investissement	49 276.92	27 334.28
Report de l'exercice N-1	Report en section fonctionnement	0.00	8 997.09
	Report en section d'investissement	0.00	17 097.81
	TOTAL	95 339.05	94 384.29
Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	69 259.00	46 432.00
	Total des restes à réaliser	69 259.00	46 432.00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	46 062.13	49 952.20
	Section d'investissement	118 535.92	90 864.09
	TOTAL cumulé	164 598.05	140 816.29

- Budget principal

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	192 380.13	326 195.53
	Section d'investissement	96 349.16	162 607.27
Report de l'exercice N-1	Report en section fonctionnement	0.00	48 912.80
	Report en section d'investissement	132 785.90	0.00
TOTAL		421 515.19	537 715.60

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	44 750.00	132 893.00
	Total des restes à réaliser	44 750.00	132 893.00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	192 380.13	375 108.33
	Section d'investissement	273 885.06	295 500.27
	TOTAL cumulé	466 265.19	670 608.60

Le Maire quitte la salle et M. André FARGES, 1<sup>er</sup> Adjoint prend la présidence et propose au conseil d'approuver les comptes financiers uniques 2024.

*Le conseil municipal procède au vote du compte financier unique du service de l'eau et de l'assainissement,*

*Résultat du vote (9 votants) : 9 voix pour*

*Le conseil municipal procède au vote du compte financier unique de la commune,*

*Résultat du vote (9 votants) : 9 voix pour*

Le maire reprend place en salle des séances et reprend la présidence.

➤ **Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2024**

*Le conseil municipal après avoir entendu les comptes financiers uniques de l'exercice 2024 décide d'affecter les résultats de fonctionnement de la façon suivante :*

*Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement : 3 890.07 € d'excédent*

- *Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 3 890.07 € (compte 1068)*

*Budget général : 182 728.20 € d'excédent*

- *La section d'investissement n'ayant pas de besoin de financement, affectation de la totalité de l'excédent à l'excédent reporté (article 002).*

➤ **Vote des subventions - exercice 2025**

Le maire invite le conseil municipal à voter les subventions à inscrire au budget primitif de 2025.

*Le conseil municipal vote les subventions suivantes :*

- *Comité des fêtes de Fridefont : 200.00 €*
- *Association Cantal des amis de la lecture à Aurillac : 20.00 €*
- *CIE Sapeurs-Pompiers de Chaudes-Aigues : 100.00 €*
- *Club des Aînés Ruraux de Fridefont : 750.00 €*
- *Anciens Combattants de Fridefont-Maurines-Saint-Martial : 250.00 €*
- *ADMR de Chaudes-Aigues : 120.00 €*
- *Comité Étape Sanfloraine : 150.00 €*
- *Association Animations Entre Bès et Truyère : 80.00 €*
- *ACCA de Fridefont : 200.00 €*
- *Association des Donneurs de sang de Chaudes-Aigues : 40.00 €*
- *Association Les Amis de l'Église de Fridefont : 200.00 €*
- *Musée de la Résistance d'Anterrieux : 150.00 €*
- *GVA Caldaguès - Aubrac : 50.00 €*
- *Protection civile : 50.00 €*
- *Le Souvenir Français : 50.00 €*
- *FSE Collège Louis Pasteur (voyage en Angleterre pour 3 élèves) : 300 €*
- *Association Le Grand Parcours : 100.00 €*

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 1)

➤ **Vote des taux des contributions directes - exercice 2025**

Le maire invite le conseil municipal à voter les taux des contributions directes pour l'exercice 2025

*Le conseil municipal fixe les taux 2025 des contributions directes comme indiqué dans le tableau ci- dessous :*

	<i>Bases notifiées</i>	<i>Taux en %</i>	<i>Produit en Euros</i>
<i>Taxe foncière (bâti)</i>	<i>241 900</i>	<i>31.14</i>	<i>75 328</i>
<i>Taxe foncière (non bâti)</i>	<i>6 500</i>	<i>54.89</i>	<i>3 568</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>54 900</i>	<i>2.47</i>	<i>1 356</i>
<i>TOTAL</i>			<i>80 252</i>

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Budgets primitifs 2025 : examen et vote**

Le maire soumet à l'examen du conseil municipal les projets de budgets primitifs qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de :

Budget eau et Assainissement

Section de fonctionnement	43 595.00 €
Section d'investissement	90 001.00 €

Budget principal

Section de fonctionnement	508 822.00 €
Section d'investissement	680 051.00 €

*Le conseil municipal procède au vote des budgets primitifs (10 votants) :*

- *Budget du service de l'eau et de l'assainissement : 10 voix pour*
- *Budget principal : 10 voix pour*

➤ **Protection sociale des agents - risque santé**

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer obligatoirement au financement des risques santé à effet du 1er janvier 2026 pour les agents qu'ils emploient (montant minimal de 15€ brut mensuel selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Le centre de gestion du cantal mène, pour le compte des collectivités qui le demandent, une procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et conclure avec celui-ci une convention de participation sur le risque santé à compter du 1er janvier 2026 ;

À l'issue de cette procédure de consultation, la commune conserve l'entière liberté d'adhérer ou pas à ces conventions de participation, en fonction des tarifs et garanties proposées et en fonction des risques couverts. L'adhésion à de tels contrats se fera par délibération et après signature d'une convention avec le centre de gestion du cantal.

Le maire propose au conseil municipal de donner son accord au centre de gestion du cantal pour réaliser en son nom un marché public en vue de sélectionner les meilleures propositions de contrats d'assurances relatifs au risque santé des fonctionnaires territoriaux.

*Le conseil donne son accord au centre de gestion du cantal pour réaliser en son nom un marché public en vue de sélectionner les meilleures propositions de contrats d'assurances relatifs au risque santé des fonctionnaires territoriaux.*

➤ **Questions diverses**

Le maire informe le conseil :

- de l'avancement des travaux d'aménagement des logements à Bezenchat
- du championnat d'enduro en octobre : étape sur Fridefont
- du projet de construction d'un chalet Fuste sur la parcelle de Bezenchat

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h45.

Le Maire,

Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

Serge DUMAZEL,

Claude PORTAL,

Mickaël COMBES,

Pierre-Baptiste FABRE,

Olivier GUILBOT,

Laurent SALSON,

Gaëtan CHASSANY,  
(Absent)

Cécile MONTEIL,